



convergint®

RAPPORT 2025 SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Ce rapport est publié conformément à la Loi canadienne « Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement » et expose les mesures que Convergent Technologies LTD (la « Société » ou « Convergent ») a prises, et continue de prendre, pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement. Le rapport couvre les activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

INTRODUCTION

Nous reconnaissons notre responsabilité de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants et nous nous engageons à défendre les droits humains fondamentaux et les pratiques éthiques du travail, tant au sein de nos opérations que dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous mettons en place des systèmes et des contrôles pour protéger contre toute forme de travail forcé ou de travail des enfants au sein de l'entreprise ou de notre chaîne d'approvisionnement.

NOTRE ENTREPRISE

Convergent Technologies LLC (« **Convergent** ») est un intégrateur mondial de systèmes leader dans le secteur, dont le siège est à Hoffman Estates, dans l'Illinois. Depuis sa création en 2001, Convergent s'est concentrée sur la fourniture de résultats à nos clients grâce à une excellence de service inégalée. Chez Convergent, notre priorité absolue est le service sous tous les aspects : service aux clients, aux collègues et aux communautés que nous servons. En tant qu'intégrateur, notre expertise et notre orientation stratégique nous permettent de travailler aux côtés d'un réseau mondial de partenaires et de fabricants pour fournir une conception, une installation et un service complets pour des systèmes intégrés de bâtiments, incluant la sécurité électronique, la sécurité incendie et de protection des personnes, l'audiovisuel, l'automatisation des bâtiments et les solutions mécaniques qu'il s'agisse d'un client local ou un client d'entreprise mondial. Depuis le premier jour, offrir de la valeur grâce à un service client inégalé et une excellence opérationnelle constante a été un élément fondamental chez Convergent.

Convergent Technologies LTD est la filiale canadienne de Convergent, fondée en 2002. Elle appartient entièrement à Convergent Technologies LLC, et son siège social est situé à Calgary, en Alberta.

Convergent est fier d'avoir plus de 220 sites et 10 000 collègues dans le monde.

Notre expérience couvre tous les types de technologies de sécurité, y compris l'accès par carte d'entreprise, la gestion vidéo IP, la vidéo intelligente, l'intercom, la biométrie, la protection du périmètre, la protection des actifs, la gestion des identifiants sécurisés par carte à puce, la gestion des informations de sécurité physique (PSIM), la gestion de l'accès à l'identité physique (PIAM), l'authentification sécurisée et la gestion de la conformité.

Convergent s'est construit sur une base solide de Valeurs et Croyances (Values & Beliefs). Avant que l'entreprise ne soit légalement constituée en 2001, avant qu'une commande ne soit reçue, avant que nous n'embauchions un collègue, nos dirigeants fondateurs ont commencé à rédiger les principes directeurs qui allaient devenir nos V & B et à établir une culture unique et valorisante. Nos V & B ont alimenté notre culture positive au sein de l'organisation et nous ont différenciés des autres intégrateurs.

NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Nous achetons une part significative de biens et services auprès de divers fournisseurs à travers l'Amérique du Nord. En tant que fournisseur de solutions technologiques pour la sécurité des personnes, nous ne fabriquons pas nos propres produits mais proposons des solutions de premier ordre. Nos chaînes d'approvisionnement sont généralement financées par des sociétés de distribution ou directement par les fabricants.

Convergent est fier de sa réputation d'entreprise honnête, éthique et responsable. Notre intégrité a aidé Convergent à devenir le premier intégrateur mondial. Convergent met en place des pratiques standard de chaîne d'approvisionnement et d'approvisionnement et s'appuie sur chaque collègue pour agir avec intégrité, faire preuve de bon jugement et agir de manière appropriée dans chaque situation. Nous nous efforçons de promouvoir une culture d'honnêteté, de responsabilité et de conformité.

POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Comme indiqué dans notre Code de conduite, Convergent interdit l'utilisation du travail des enfants, du travail forcé, la traite des personnes, ou tout acte associé à l'esclavage moderne à quelque fin que ce soit. En plus de notre Code de conduite, nous avons mis en place d'autres politiques pour protéger contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement, à savoir :

1. Politique des droits humains

La politique des droits de l'homme de Convergent expose notre engagement à promouvoir et respecter les droits humains dans le monde entier, dans l'ensemble de nos filiales. Nous contribuons au respect des droits humains par le respect constant des lois et règlements partout où nous avons des opérations, y compris toutes les lois et réglementations applicables sur les salaires, les horaires et le travail. La politique des droits de l'homme interdit également expressément le recours au travail des enfants, au travail forcé, la traite des personnes et les actes associés à l'esclavage moderne à quelque fin que ce soit.

De plus, nous avons mis en place des procédures pour prévenir le travail des enfants dans nos propres opérations, ce qui inclut la réalisation d'une vérification des antécédents de l'âge des candidats avant leur embauche. Chaque année, une formation est également dispensée aux superviseurs sur les réglementations du travail applicables dans les différentes juridictions où nous opérons, afin de garantir qu'ils soient compétents et capables de respecter la conformité dans nos opérations au quotidien.

2. Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement

Le Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement de Convergent vise à clarifier nos attentes en matière de pratiques commerciales éthiques pour nos clients et fournisseurs. Le respect de cette politique est attendu, et nous nous réservons le droit de mettre fin à notre relation commerciale avec tout fournisseur en violation de cette politique. Nous fixons des attentes spécifiques pour les fournisseurs dans cette politique afin de garantir que leurs chaînes d'approvisionnement soient exemptes d'esclavage, de servitude, de travail forcé, ainsi que de la traite des êtres humains.

Nous veillons activement à ce que nos fournisseurs respectent les droits humains, préviennent les violations et prennent des mesures pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants. Notre responsable de la chaîne d'approvisionnement collabore avec nos fournisseurs pour s'assurer qu'ils répondent à nos attentes sur toutes les questions liées au travail forcé et au

travail des enfants, comme indiqué dans notre Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement, auquel tous les fournisseurs sont tenus de se conformer.

Nous nous engageons à travailler avec les fournisseurs actuels et potentiels afin d'assurer une compréhension claire et le respect de notre code de conduite de la chaîne d'approvisionnement et de nos pratiques commerciales éthiques. Avant de qualifier de nouveaux fournisseurs, un questionnaire de qualification de la chaîne d'approvisionnement doit être rempli et retourné accompagné d'une copie signée du Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement.

3. Politique Speak Up

Nous avons mis en place un processus de signalisation, utilisant ReportIt ; une ligne d'assistance indépendante tierce sur l'éthique et la conformité. Ce dispositif de signalement est accessible à tous les employés de Convergint et permet des soumissions anonymes ainsi que le traitement des plaintes.

Il est conseillé aux employés de signaler toute préoccupation concernant l'éthique et/ou les infractions au Code de conduite à leur supérieur, aux ressources humaines ou directement via ReportIt.

Convergint maintient une politique mondiale de Speak Up, qui est distribuée à tous les employés chaque année pour consultation et prise de reconnaissance.

RISQUES LIÉS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

À ce jour, l'approche de gestion des risques de Convergint s'est concentrée sur les risques pour les travailleurs de nos propres opérations, y compris le respect de la sécurité et des droits humains des travailleurs.

Nous reconnaissons que comprendre les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement est essentiel pour cibler nos actions et notre engagement avec nos fournisseurs. Conformément aux Principes directeurs de l'ONU, identifier et prioriser les risques les plus importants liés à nos opérations et relations d'affaires est essentiel pour prévenir et atténuer le travail forcé et le travail des enfants.

Nous nous engageons à améliorer notre compréhension des risques dans notre chaîne d'approvisionnement, notamment en menant des recherches, en cartographiant notre chaîne d'approvisionnement avec les informations publiques disponibles, et en recueillant des retours auprès des travailleurs, des fabricants, des distributeurs et des communautés.

Nous reconnaissons que les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement mondiale incluent des populations vulnérables, telles que les travailleurs migrants nationaux et étrangers, les travailleurs temporaires et les jeunes travailleurs. De plus, nous reconnaissons les risques spécifiques à une région, tels que les pays avec une forte population de travailleurs migrants, une application de la loi sur l'emploi plus faible (où la facturation des frais de recrutement est courante), ou la prévalence de l'esclavage moderne a été documentée.

MESURES DE REMÉDIATION

L'évaluation menée par Convergint n'a pas identifié de risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement et n'a pas mentionné le travail forcé ou le travail des enfants dans ses propres opérations directes. Comme aucun cas de travail forcé ou

de travail des enfants n'a été identifié dans nos activités et chaînes d'approvisionnement, aucune mesure n'a été prise pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant des mesures visant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants.

FORMATION

Tous les employés de Convergint doivent suivre une formation annuelle sur nos valeurs et le Code de Conduite. De plus, des informations sur la manière de signaler les problèmes préoccupants à l'aide de l'outil de signalement des lanceurs d'alerte sont fournies aux employés. Tous les employés sont encouragés à « s'exprimer » sur toute éventuelle question de droits du travail et d'éthique.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Pour évaluer l'efficacité de notre approche, y compris les droits humains, nous nous appuyons sur les contributions des parties prenantes internes et externes concernées, y compris les investisseurs, les clients, les employés et les membres de la communauté.

Nous suivons tous les signalements faits à notre ligne d'alerte pour lanceurs d'alerte. C'est un canal de retour important pour Convergint afin d'évaluer notre efficacité à prévenir et atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants.

RÉALISATIONS 2025

En 2025, nous avons prévu le déploiement d'un nouveau système ERP intégrant davantage de fonctionnalités pour surveiller nos sous-traitants et fournisseurs. Cependant, ces outils sont désormais reportés au quatrième trimestre 2026.

PROJETS POUR 2026

En 2026, nous prévoyons d'entreprendre les actions suivantes pour approfondir et renforcer notre travail de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement :

- Risques liés au travail forcé et au travail des enfants
 - Élargir nos évaluations des risques des fournisseurs afin de mieux comprendre les risques potentiels liés au travail forcé et aux enfants dans nos chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Due diligence
 - Intégrer les activités d'évaluation ciblant les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans les processus périodiques d'examen des fournisseurs.
- De nouvelles améliorations ERP pour gérer les sous-traitants et la conformité des fournisseurs concernant le travail forcé et le travail des enfants.
- Mise en œuvre de l'ISO 45001, une norme internationale de sécurité axée sur l'évaluation, la gestion et l'amélioration des risques. Certains aspects et l'élaboration de politiques dans la norme ISO 45001 traitent directement de la gestion des risques liés au travail forcé dans le cadre des responsabilités plus larges de l'organisation en matière de santé et sécurité au travail (SST). Le registre légal de Convergint comprendra un code de conduite efficace des fournisseurs pour maintenir et protéger les chaînes d'approvisionnement contre le travail forcé et le travail des enfants dans

nos opérations canadiennes. Notre objectif est d'obtenir la norme ISO 45001 d'ici la fin de l'année 2026, ou au premier trimestre 2027.

Formations pour 2026

- La plateforme de formation Percipio sera déployée à l'échelle mondiale au premier trimestre 2026. Ce programme permet d'accéder à de nouveaux programmes de formation et de suivre la participation et la compréhension des collègues.
- Poursuivez chaque année la formation obligatoire au Code de conduite pour tous les employés, en mettant en avant les sections relatives au travail forcé et au travail des enfants.
- Mettre en place chaque année une formation au Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement pour tous les employés de la chaîne d'approvisionnement, en mettant en avant les sections liées au travail forcé et au travail des enfants.
- Révisez régulièrement toutes les politiques afin de garantir le respect continu des droits humains et des réglementations relatives au travail forcé et aux enfants.
- Développer un programme de sensibilisation pour les fournisseurs et entrepreneurs essentiels afin d'augmenter leur capacité à repérer les signes de travail forcé et de travail des enfants.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Convergint Technologies Ltd. Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2025, conformément au sous-alinéa 11(4)(a) de la loi.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste par la présente que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards matériels aux fins de la loi, pour l'année visée ci-dessus.



Paul Pointen

VP – Opérations canadiennes

Convergint Technologies LTD